

2B

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros
Siège social : Immeuble 1.618, 3 Rue des Mimosas – 22190 PLÉRIN
885 011 874 RCS SAINT-BRIEUC
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 AVRIL 2026**

[...]

Agissant en qualité d'Associée unique de la Société (ci-après l' « **Associée unique** »),

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Suppression des articles 37 à 40 relatifs à constitution de la société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, décide de transférer le siège social / établissement principal du 3 rue des Mimosas - Immeuble 1.618 - 22190 PLERIN au 69 Avenue Général de Gaulle – 22190 PLÉRIN à compter du 1^{er} janvier 2026 et en conséquence, de modifier l'article 3 des Statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

" ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé :

69 Avenue Général de Gaulle – 22190 PLÉRIN "

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de supprimer des Statuts les articles 37, 38, 39 et 40 des Statuts relatifs à la constitution de la Société et n'ayant plus lieu d'être.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

« Extrait certifié conforme à l'original »

La Présidente

Société FERGUSS CAPITAL

Représentée par la société GROUPE BLEU MERCURE

Elle-même représentée par la société ARIANE

Elle-même représentée par M. Arlan BOULAIN

DocuSigned by:

Arlan BOULAIN

19B55EF1B4764D6...